



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Nîmes
SOUSTELLE - Commune

Séance du mardi 30 septembre 2025
Délibération N° DE_2025_022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8
Date de la convocation : 23/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, BRUNEL Laurent, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, SOLEIROL Claude, VOILLIOT Loic

Représentés : PRIVAT Christian représenté par OZIL Jean-Pierre

Absents : COEURDACIER DE GESNES Ophelie, LINGERAT Celine, PRIVAT Eric

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, KUBANI Sebastien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Groupement de commandes (articles L2113-1 1°, L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique) entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-1 1° L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 52 communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
030-213003239-DE_2025_022-DE
A G E D I

DE_2025_022

DÉCIDE

La création d'un groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.

APPROUVE

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes.

DÉSIGNE

La Ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.

AUTORISE

Monsieur Georges RIBOT, en sa qualité de Maire de la commune de SOUSTELLE, à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Le secrétaire de séance
KUBANI Sebastien

Le Président de séance
RIBOT Georges



le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture le : 21/10/2025

- la publication le : 6/10/2025

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

030-213003239-DE_2025_022-DE

A G E D I

DE_2025_022